

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2120

Artikel: En défaveur des services publics et des usagers : votations du 5 juin: encore une initiative au titre accrocheur dont le texte flou permet toutes les pirouettes interprétatives
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Laquelle il est vrai reprend des dispositions urgentes adoptées en 2013 et que nous avons combattues: suppression des demandes d'asile auprès des ambassades et du motif de désertion notamment. Cette révision fut adoptée alors par 78% des votants.

Dès lors, c'est à une pesée d'intérêts qu'il faut procéder. A quoi aboutirait le rejet de cette nouvelle loi? A la perpétuation de procédures interminables au détriment aussi bien des requérants reconnus comme réfugiés que de ceux dont la demande est refusée.

Camper sur des principes et se prévaloir d'une opposition «idéologique», comme l'affirme le président de [Stopexclusion](#), c'est faire peu de cas du sort très concret des requérants d'asile. Et se faire des illusions sur la visibilité d'un non de gauche en cas de victoire de l'UDC et d'échec de la loi.

En défaveur des services publics et des usagers

Votations du 5 juin: encore une initiative au titre accrocheur dont le texte flou permet toutes les pirouettes interprétatives

Jean-Daniel Delley - 26 avril 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29248>

Facile à vérifier: l'[initiative populaire «En faveur du service public»](#) n'améliorera en rien les prestations de base de La Poste, des CFF ni de Swisscom, directement visées.

Lancée par le magazine de protection des consommateurs *Bon à savoir* et ses homologues alémanique et tessinois, l'initiative se veut le porte-voix de tous les mécontents des prestations des grandes entreprises fédérales: prix trop élevés, qualité et fiabilité des prestations, démantèlement des services.

Ce [diagnostic](#) sévère s'appuie sur les plaintes reçues par les magazines et sur un sondage commandé par l'un d'eux, *K-Tipp*. On peut lui opposer la desserte extrêmement serrée du réseau ferroviaire et de cars postaux ainsi que la fréquence horaire élevée, la densité exceptionnelle des bureaux et

les prix raisonnables de La Poste en comparaison internationale.

Pour améliorer la qualité du service public, les initiants veulent interdire à la Confédération de poursuivre un but lucratif. Pas de bénéfices, donc, qui permettent de verser des dividendes, de subventionner d'autres secteurs de l'administration et qui, prétendent-ils, constituent en réalité une fiscalité camouflée. On ose croire que les entreprises concernées seront autorisées à viser une marge bénéficiaire pour financer leurs investissements, seuls garants de la qualité des services.

La Confédération, actionnaire unique de La Poste et des CFF, a une participation majoritaire au capital de Swisscom. La rémunération qu'elle obtient du capital ainsi immobilisé n'a rien

à voir avec un impôt. Car ce capital est bien celui des contribuables. En supprimer la rémunération pour réduire les tarifs des prestations de service public, c'est favoriser les usagers au détriment des contribuables.

Dividendes, subventions croisées et conventions collectives également nécessaires

Pointer un doigt accusateur en direction des dividendes versés à l'Etat fédéral, c'est négliger le fait que ce dernier à son tour contribue au financement du service public. Ainsi, La Poste verse en moyenne annuelle 200 millions de francs dans la caisse fédérale, laquelle subventionne à raison de 250 millions les cars postaux et de 50 millions la distribution des journaux.

Quant aux subventions croisées – un secteur bénéficiaire vient en aide à un secteur déficitaire – elles sont vitales pour la garantie d'un service universel accessible aux mêmes conditions à tous les usagers et dans toutes les régions. C'est ainsi que le réseau des grandes lignes ferroviaires finance les lignes régionales déficitaires et que les bénéfices de Postfinance compensent les pertes du trafic de courrier.

Si la Confédération se voyait privée de dividendes, les entreprises de service public ne représenteraient plus que des coûts pour les collectivités publiques. Une situation qui inciterait à une réduction des prestations de base, soit tout le

contraire de ce que réclame l'initiative.

Toujours dans le but d'abaisser les coûts de production et de permettre une réduction des tarifs, l'initiative impose aux entreprises de service public la grille salariale de la fonction publique fédérale. Sont visées les rémunérations jugées exagérées de leurs dirigeants – de fait la seule revendication posée par l'initiative sur laquelle l'on pourrait entrer en matière. Mais le texte parle explicitement de tous les collaborateurs. On comprend dès lors la colère des syndicats qui ont su négocier de bonnes conventions collectives et craignent de voir le Parlement se mêler des conditions salariales applicables dans les

entreprises publiques.

Mal conçue, rédigée de manière à ouvrir la porte à de multiples interprétations parfois contraires aux objectifs de ses auteurs, cette initiative apparaît d'abord comme un coup promotionnel du groupe Konsumenteninfo AG, désireux de prouver son impact sur le marché de la presse consumériste.

«Un texte trompeur» affirme le [secrétaire général de la Fédération romande des consommateurs](#), une organisation indépendante et particulièrement attentive à toute forme de publicité indirecte ou carrément mensongère.

Le logement au cœur de la lutte contre la pauvreté: un vœu pieux?

Complexité du sujet et volonté politique insuffisante se conjuguent au détriment des ménages pauvres

Michel Rey - 24 avril 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29242>

Près de 600'000 personnes sont touchées par [la pauvreté en Suisse](#). Un grand nombre d'entre elles vivent dans des logements trop chers, dans des appartements plutôt petits et pas toujours bien situés, une situation qui les maintient dans la pauvreté.

Ce constat vient d'être confirmé par les résultats d'une [étude](#) menée pour le compte des offices fédéraux du

logement et des assurances sociales dans le cadre du [Programme national de recherche contre la pauvreté](#).

L'accès à un logement approprié est l'un des objectifs sociaux inscrit dans la [Constitution fédérale](#). Selon l'étude précitée, cet objectif est loin d'être atteint. Qui sont les ménages touchés par la pauvreté – leur revenu disponible est inférieur au

minimum vital selon les normes de la [Conférence suisse des institutions d'action sociale](#) – ou vivant dans des conditions précaires – leur revenu ne dépasse pas le minimum vital de plus de 20%? Essentiellement les familles monoparentales, les couples avec trois enfants ou plus, les personnes vivant seules, celles sans formation post obligatoire ainsi que les personnes issues de la migration et les